

sur l'acceptabilité de ce bill au point de vue de la procédure. La présidence sait gré au député de l'aide qu'il lui a fournie; elle a par ailleurs étudié sa demande avec le plus grand soin. Cependant, même si elle a dûment tenu compte des allégations du député, la présidence estime que l'adoption du bill que le député propose entraînerait la création pour le Trésor d'une nouvelle charge directe.

Selon le député, cette mesure n'entraînerait pas de frais supplémentaires pour le gouvernement, puisque des crédits suffisants sont déjà disponibles depuis 1964 en vertu de la loi proprement dite. C'est là, bien sûr, un argument très intéressant qui m'a donné à réfléchir. C'est après mûre réflexion, je le répète, que j'ai discerné la faille dans l'argument du député.

La présidence comprend que la recommandation qui accompagnait la loi originale de 1964 était formulée en termes généraux et pourrait ne pas avoir empêché en cette occasion une modification du genre de celle que l'on propose maintenant. Je ne pense pas que l'on puisse soutenir qu'une proposition financière qui aurait pu être recevable à titre d'amendement en 1964 lorsque la loi originale a été présentée, puisse maintenant être présentée en vertu d'une recommandation qui n'avait de sens que par rapport au régime initial de prêts aux étudiants.

Je réfère le député au 1^{er} paragraphe de l'article 62 du Règlement qui stipule ce qui suit:

La Chambre ne peut adopter ou approuver ni crédit, ni résolution, ni adresse, ni projet de loi portant affectation d'une partie des recettes publiques, ni aucune taxe ou impôt, à une fin qui n'a pas été antérieurement recommandée à la Chambre par un message du Gouverneur général au cours de la session...

Et voici les termes essentiels:

... pendant laquelle ce crédit, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi est proposé.

En d'autres termes, il est stipulé que la recommandation dont était saisie la Chambre en 1964 n'avait de vigueur et de sens que pour cette session-là. Il ne serait pas acceptable, quant à la procédure, de soutenir que cette même recommandation pourrait être valable dix ans plus tard pour une proposition qui aurait pour effet de créer une nouvelle charge, et à mon avis une charge directe et importante, pour le trésor public. Il est stipulé que même le gouvernement serait tenu de produire une autre recommandation pour appuyer un bill du genre de celui que propose le député.

Comme je l'ai dit hier, il s'agit d'un bill intéressant que la Chambre désirera sans doute retenir et étudier attentivement. Si le député pouvait trouver le moyen d'obtenir la recommandation nécessaire de Son Excellence, je serais heureux de saisir la Chambre de cette motion en son nom.

(L'ordre est annulé et le bill est retiré.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse orale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Questions au Feuilleton

[Texte]

PIL—LES MONTANTS OCTROYÉS DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DES MINISTRES EN 1972-1973

Question n° 46—M. Cossitt:

1. A combien s'élevaient les sommes globales affectées en 1972-1973, au Programme des initiatives locales dans les circonscriptions électorales représentées par les membres du Cabinet?

2. a) Quel est le nom de chaque circonscription électorale représentée par un ministre, b) quel est le nom de ce ministre, c) à combien s'élevaient, en tout, les fonds affectés au Programme des initiatives locales, dans chacune de ces circonscriptions électorales, en 1972-1973?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. \$26,879,633.

2. a) Circonscriptions électorales	b) Ministres du Cabinet	c) Sommes globales \$
Mont-Royal (Québec)	Le très Hon. P. E. Trudeau	615,102
Eglinton (Ontario)	L'hon. Mitchell Sharp	298,838
Cape Breton Highlands-Canso (Nouvelle-Écosse)	L'hon. Allan J. MacEachen	2,823,987
Westmount (Québec)	L'hon. C. M. Drury	2,646,315
Langelier (Québec)	L'hon. Jean Marchand	1,710,761
Ottawa-Carleton	L'hon. John N. Turner	205,883
Saint-Maurice (Québec)	L'hon. Jean Chrétien	1,782,918
Rosedale (Ontario)	L'hon. Donald S. Macdonald	1,669,213
Hamilton-Est (Ontario)	L'hon. John C. Munro	74,924
Hochelaga (Québec)	L'hon. Gérard Pelletier	689,437
Capilano (Colombie-Britannique)	L'hon. Jack Davis	834,767
Restigouche (Nouveau-Brunswick)	L'hon. Jean-Eudes Dubé	2,134,637
Vancouver-Centre (Colombie-Britannique)	L'hon. Ron Basford	3,028,982
Burin-Burgeo (Terre-Neuve)	L'hon. Donald C. Jamieson	1,483,020
Port Arthur (Ontario)	L'hon. Robert Andras	629,067
Winnipeg-Sud (Manitoba)	L'hon. James Richardson	801,342
Saskatoon-Humboldt (Saskatchewan)	L'hon. Otto E. Lang	776,040
Windsor-Ouest (Ontario)	L'hon. Herb Gray	486,621
York-Scarborough (Ontario)	L'hon. Robert Stanbury	115,551
Dollard (Québec)	L'hon. Jean-Pierre Goyer	688,751
Etobicoke (Ontario)	L'hon. Alastair Gillespie	51,246
Parkdale (Ontario)	L'hon. Stanley Haidasz	176,719
Essex-Windsor (Ontario)	L'hon. E. F. Whelan	186,054
Notre-Dame-de-Grâce (Québec)	L'hon. Warren Allmand	331,379
Peterborough (Ontario)	L'hon. James Hugh Faulkner	417,162
Papineau (Québec)	L'hon. André Ouellet	278,437
Cardigan (Île-du-Prince-Édouard)	L'hon. Daniel J. MacDonald	713,900
Outremont (Québec)	L'hon. Marc Lalonde	971,643
Ahuntsic (Québec)	L'hon. M ^{me} Jeanne Sauvé	256,937

PIL—LES MONTANTS OCTROYÉS DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DES DÉPUTÉS LIBÉRAUX ET DES PROGRESSISTES-CONSERVATEURS EN 1972-1973

Question n° 47—M. Cossitt:

A combien s'élevaient les sommes globales affectées en 1972-1973, au Programme des initiatives locales dans les circonscriptions électorales représentées par a) des députés libéraux, b) des députés progressistes-conservateurs?